



## Fiche de données de sécurité

Copyright,2025, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

<b>Référence FDS:</b>	27-8868-5	<b>Numéro de version:</b>	5.00
<b>Date de révision:</b>	16/01/2025	<b>Annule et remplace la version du :</b>	15/11/2024

La présente fiche de données de sécurité a été établie en conformité avec l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

#### 1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M Nettoyant peinture et adhésifs pour les mains 50371 / 50802

#### Numéros d'identification de produit

GC-8010-3626-7 GC-8010-3644-0

7000084679 7000034441

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

##### - Utilisations identifiées:

Nettoyeur des mains pour la peinture, me mastic et l'adhésif.

#### 1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

**ADRESSE:** 3M (Suisse) GmbH, Eggstrasse 91, 8803 Rüschlikon

**Téléphone:** 044 724 90 90

**E-mail:** innovation.ch@mmm.com

**Site internet** www.3m.com/ch

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

#### CLASSIFICATION:

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 3 - Aquat. Chron. 3; H412

Le matériel est exempté du règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

## 2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Ne s'applique pas.

### MENTION D'AVERTISSEMENT:

ATTENTION.

### Symboles :

SGH07 (Point d'exclamation)

### Pictogrammes



### MENTIONS DE DANGER:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### MENTIONS DE MISE EN GARDE

#### Intervention ::

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

31% du mélange consiste en composants de toxicité aiguë par voie orale inconnue.

Contient 1% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

### Information pour produits les cosmétiques

#### Ingrédients :

Eau; Dimethyl glutarate; Sulfate de sodium et de 2-(2-dodécyloxyéthoxy)éthyle; Zea mays cob meal; Dimethyl succinate; CI 77004; Propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl) N,N-diméthyl-, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes; Dimethyl adipate; Huile végétale; N-N-diméthyl-N-octadécyl-benzèneméthanaminium, produits de réaction avec la bentonite; Stearalkonium Bentonite; Glycérol; Kaolin; Parfum; Chlorure de sodium

#### Note sur l'étiquetage

Précautions suggérées : Peut provoquer une irritation des yeux.&nbsp; En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.&nbsp; En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

## 2.3 .Autres dangers

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

**3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1. Substances**

Ne s'applique pas.

**3.2. Mélanges**

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Eau	(N° CAS) 7732-18-5 (N° CE) 231-791-2	25 - 50	Substance non classée comme dangereuse
Dodécyl poly(oxy-1,2-éthanediyl)sulfate de sodium	(N° CAS) 9004-82-4	10 - 25	Tox. aigüe 4, H302 Tox.aquatique chronique 3, H412
Dimethyl glutarate	(N° CAS) 1119-40-0 (N° CE) 214-277-2	10 - 25	Substance non classée comme dangereuse
Farine de maïs	(N° CAS) 68525-86-0 (N° CE) 271-199-1	5 - 10	Substance non classée comme dangereuse
Dimethyl succinate	(N° CAS) 106-65-0 (N° CE) 203-419-9	5 - 10	Irr. des yeux 2, H319
Stearalkonium Bentonite	(N° CAS) 130501-87-0	1 - 5	Substance non classée comme dangereuse
Composés d'ammunium quaternaire, composé de benzyl(suif alkyle hydrogéné)diméthyle, chlorures, avec de l'hectorite	(N° CAS) 71011-26-2 (N° CE) 275-126-4	1 - 5	Substance non classée comme dangereuse
Dimethyl adipate	(N° CAS) 627-93-0 (N° CE) 211-020-6	1 - 5	Irr. des yeux 2, H319
Propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl) N,N-diméthyl-, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes	(N° CAS) 61789-40-0 (N° CE) 263-058-8	1 - 5	Lésions oculaires 1, H318 Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 2, H411
Huiles végétales	(N° CAS) 68956-68-3 (N° CE) 273-313-5	1 - 5	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Bentonite	(N° CAS) 1302-78-9 (N° CE) 215-108-5	1 - 5	Substance non classée comme dangereuse
Parfum	Aucun	0,1 - 1	Substance non classée comme dangereuse
Chlorure de sodium	(N° CAS) 7647-14-5 (N° CE) 231-598-3	0,1 - 1	Substance non classée comme dangereuse
Glycérol	(N° CAS) 56-81-5 (N° CE) 200-289-5	0,1 - 1	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Kaolin	(N° CAS) 1332-58-7 (N° CE) 310-194-1	0,1 - 1	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

**Limites de concentration spécifique**

Ingrédient	Identifiant(s)	Limites de concentration spécifique
Propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl) N,N-diméthyl-, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes	(N° CAS) 61789-40-0 (N° CE) 263-058-8	(C >= 15%) Lésions oculaires 1, H318 (5% =< C < 15%) Irr. des yeux 2, H319

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

**4. PREMIERS SOINS****4.1. Description des premiers secours:****Inhalation:**

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

**Contact avec la peau:**

Aucun premier secours n'est anticipé.

**Contact avec les yeux:**

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

**En cas d'ingestion:**

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

**4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:**

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:

Irritation grave des yeux (rougeur importante, gonflement, douleur, larmolement et troubles de la vision).

**4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**

Non applicable

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction:**

Ce matériau est incombustible. Utiliser un agent de lutte contre les incendies approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:**

Aucun inhérent à ce produit

**Décomposition dangereuse ou sous-produits****Substance**

Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone  
Vapeurs ou gaz irritants

**Condition**

Pendant la combustion.  
Pendant la combustion.  
Pendant la combustion.

**5.3. Conseils aux pompiers:**

Aucune action de protection spécifique pour les pompiers n'est anticipée.

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:**

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec de l'eau. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

**6.4. Références à d'autres sections:**

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

**7. Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol. Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:**

Pas conditions de stockage particulières

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):**

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

**8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Valeurs limites d'exposition:****Limites d'exposition professionnelle**

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Kaolin	1332-58-7	VME Suisse	VLEP(fraction respirable - 8 heures) : 3 mg/m <sup>3</sup>	
Glycérol	56-81-5	VME Suisse	VLEP (fraction inhalable) (8h) 50 mg/m <sup>3</sup> ; VLCT(fraction inhalable) (15 minutes):100 mg/m <sup>3</sup>	Foetotoxique Groupe C
Concentrations moyennes en poussières (locaux à pollution spécifique)	68956-68-3	VME Suisse	VLEP (poussières respirables)(8 heures):3 mg/m <sup>3</sup> ; VLEP (poussières inhalables)(8 heures):10 mg/m <sup>3</sup>	

VME Suisse : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail.

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

**Valeurs limites biologiques**

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

**8.2. Contrôles de l'exposition:****8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)****Protection des yeux/du visage:**

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Lunettes de protection ouvertes.

*Normes applicables / Standards*

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

**Protection de la peau/la main**

Pas de gants de protection chimique sont requises

**Protection respiratoire:**

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Demi-masque respiratoire ou masque complet avec adduction d'air.

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

*Normes applicables / Standards*

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &amp;P

**8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Non applicable.

**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:**

<b>Etat physique:</b>	Liquide
<b>Aspect physique spécifique::</b>	Pâte
<b>Couleur</b>	Gris
<b>Odeur</b>	Faible de musc, Pêche fraîche, Légère de pêche
<b>Valeur de seuil d'odeur</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	<i>Non applicable.</i>
<b>Point/intervalle d'ébullition:</b>	100 °C

<b>Inflammabilité</b>	Non applicable.
<b>Limites d'inflammabilité (LEL)</b>	<i>Non applicable.</i>
<b>Limites d'inflammabilité (UEL)</b>	<i>Non applicable.</i>
<b>Point d'éclair:</b>	<i>Non applicable.</i>
<b>Température d'inflammation spontanée</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Température de décomposition</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>pH</b>	7,2 - 8,2 /
<b>Viscosité cinématique</b>	38 095 mm <sup>2</sup> /s
<b>Hydrosolubilité</b>	Totale
<b>Solubilité (non-eau)</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Coefficient de partage n-octanol / eau</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Pression de vapeur</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Densité</b>	1,03 - 1,1 g/ml
<b>Densité relative</b>	1,03 - 1,1 [Réf. Standard :Eau = 1]
<b>Densité de vapeur relative</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Caractéristiques des particules</b>	<i>Non applicable.</i>

## 9.2. Autres informations:

### 9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

**Composés Organiques Volatils**

*Pas de données de tests disponibles.*

**Taux d'évaporation:**

*Pas de données de tests disponibles.*

**Teneur en matières volatiles:**

28 %

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1 Réactivité:

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique:

Stable.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4. Conditions à éviter:

Non applicable

### 10.5 Matériaux à éviter:

Non applicable

### 10.6. Produits de décomposition dangereux:

**Substance**

**Condition**

Non applicable

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2

et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

#### Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

#### Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

#### Contact avec la peau:

Une irritation significative de la peau est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

#### Contact avec les yeux:

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

#### Ingestion:

Peut être nocif en cas d'ingestion Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

#### Autres effets de santé:

#### Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des effets sur un organe cible:

Pneumoconiose(cas général): les symptômes peuvent inclure toux persistante et insuffisance respiratoire.

#### Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

#### Toxicité aiguë

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. >2 000 - =5 000 mg/kg
Dodécyl poly(oxy-1,2-éthanediyl)sulfate de sodium	Ingestion	Rat	LD50 1 600 mg/kg
Dimethyl glutarate	Cutané	Composants similaires	LD50 > 2 000 mg/kg
Dimethyl glutarate	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Composants similaires	LC50 > 11 mg/l
Dimethyl glutarate	Ingestion	Composants similaires	LD50 > 5 000 mg/kg
Dimethyl succinate	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Dimethyl succinate	Ingestion	Rat	LD50 6 892 mg/kg
Dimethyl succinate	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Composants similaires	LC50 > 11 mg/l
Propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl) N,N-diméthyl-,	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg

dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes			
Propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl) N,N-diméthyl-, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes	Ingestion	Rat	LD50 > 1 500 mg/kg
Dimethyl adipate	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Dimethyl adipate	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Dimethyl adipate	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Composants similaires	LC50 > 11 mg/l
Kaolin	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Kaolin	Ingestion	Humain	LD50 > 15 000 mg/kg
Glycérol	Cutané	Lapin	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Glycérol	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Chlorure de sodium	Cutané	Lapin	LD50 > 10 000 mg/kg
Chlorure de sodium	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 10,5 mg/l
Chlorure de sodium	Ingestion	Rat	LD50 3 550 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

**Corrosion / irritation cutanée**

Nom	Organismes	Valeur
Dimethyl glutarate	Composants similaires	Aucune irritation significative
Dimethyl succinate	Lapin	Aucune irritation significative
Propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl) N,N-diméthyl-, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes	Lapin	Moyennement irritant
Dimethyl adipate	Lapin	Aucune irritation significative
Kaolin	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Glycérol	Lapin	Aucune irritation significative
Chlorure de sodium	Lapin	Aucune irritation significative

**Lésions oculaires graves / irritation oculaire**

Nom	Organismes	Valeur
Dimethyl glutarate	Composants similaires	Moyennement irritant
Dimethyl succinate	Lapin	Irritant modéré
Propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl) N,N-diméthyl-, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes	Lapin	Corrosif
Dimethyl adipate	Lapin	Irritant modéré
Kaolin	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Glycérol	Lapin	Aucune irritation significative
Chlorure de sodium	Lapin	Moyennement irritant

**Sensibilisation de la peau**

Nom	Organismes	Valeur
Dimethyl glutarate	Composants similaires	Non-classifié
Dimethyl succinate	Souris	Non-classifié
Propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl) N,N-diméthyl-, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes	Multipl espèces animales.	Non-classifié

Dimethyl adipate	Composants similaires	Non-classifié
Glycérol	Cochon d'Inde	Non-classifié

### Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

### Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Dimethyl glutarate	In vivo	Non mutagène
Dimethyl glutarate	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Dimethyl succinate	In vitro	Non mutagène
Propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl) N,N-diméthyl-, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes	In vitro	Non mutagène
Propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl) N,N-diméthyl-, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes	In vivo	Non mutagène
Dimethyl adipate	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Chlorure de sodium	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Chlorure de sodium	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

### Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Kaolin	Inhalation	Multiplés espèces animales.	Non-cancérogène
Glycérol	Ingestion	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Chlorure de sodium	Ingestion	Rat	Non-cancérogène

### Toxicité pour la reproduction

#### Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Dimethyl glutarate	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOAEL 1 mg/l	Pendant la grossesse
Glycérol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 2 000 mg/kg/jour	2 génération
Glycérol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 2 000 mg/kg/jour	2 génération
Glycérol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 2 000 mg/kg/jour	2 génération

### Organe(s) cible(s)

### Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Dimethyl glutarate	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	
Dimethyl succinate	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	
Propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl) N,N-diméthyl-, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.		NOAEL Non disponible	
Dimethyl adipate	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée**

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Dimethyl glutarate	Inhalation	Système endocrine   Système respiratoire   système hématopoïétique   Foie   Système nerveux   des yeux   Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,4 mg/l	90 jours
Dimethyl succinate	Inhalation	Système respiratoire   Coeur   la peau   Système endocrine   tractus gastro-intestinal   système hématopoïétique   Foie   système immunitaire   muscles   Système nerveux   des yeux   Rénale et / ou de la vessie   système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 mg/l	90 jours
Propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl) N,N-diméthyl-, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes	Ingestion	Coeur   Système endocrine   système hématopoïétique   Foie   Système nerveux   des yeux   Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	92 jours
Dimethyl adipate	Inhalation	Système respiratoire   système hématopoïétique   Foie   Système nerveux   des yeux   Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,4 mg/l	90 jours
Kaolin	Inhalation	pneumoconiosis	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL NA	Exposition professionnelle
Kaolin	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non-classifié	Rat	NOAEL Non disponible	
Glycérol	Inhalation	Système respiratoire   Coeur   Foie   Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 3,91 mg/l	14 jours

Glycérol	Ingestion	Système endocrinien   système hématopoïétique   Foie   Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 10 000 mg/kg/jour	2 années
Chlorure de sodium	Ingestion	sang   Rénale et / ou de la vessie   système vasculaire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 2 240 mg/kg/jour	9 Mois
Chlorure de sodium	Ingestion	Système nerveux   des yeux	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 1 700 mg/kg/jour	90 jours
Chlorure de sodium	Ingestion	Foie   Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 33 mg/kg/jour	90 jours

### Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.**

### 11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

## Section 12 : Informations écologiques

**Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.**

### 12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Dimethyl glutarate	1119-40-0	Bactéries	Expérimental	18 heures	EC10	62,5 mg/l
Dimethyl glutarate	1119-40-0	Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus)	Expérimental	96 heures	LC50	30,9 mg/l
Dimethyl glutarate	1119-40-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>85 mg/l
Dimethyl glutarate	1119-40-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	36 mg/l
Dodécyl poly(oxy-1,2-éthanediyl)sulfate de sodium	9004-82-4	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	27 mg/l
Dodécyl poly(oxy-1,2-éthanediyl)sulfate de sodium	9004-82-4	Sheepshead Minnow	Estimé	96 heures	LC50	2,3 mg/l
Dodécyl poly(oxy-1,2-éthanediyl)sulfate de sodium	9004-82-4	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	3,12 mg/l
Dodécyl poly(oxy-1,2-éthanediyl)sulfate de sodium	9004-82-4	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEC	0,95 mg/l

**3M Nettoyant peinture et adhésifs pour les mains 50371 / 50802**

Dodécyl poly(oxy-1,2-éthanediyl)sulfate de sodium	9004-82-4	Puce d'eau	Expérimental	7 jours	NOEC	0,34 mg/l
Farine de maïs	68525-86-0	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Dimethyl succinate	106-65-0	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>1 000 mg/l
Dimethyl succinate	106-65-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>100 mg/l
Dimethyl succinate	106-65-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
Dimethyl succinate	106-65-0	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	50 mg/l
Dimethyl succinate	106-65-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	100 mg/l
Bentonite	1302-78-9	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	>=8 000 mg/l
Propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl) N,N-diméthyl-, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes	61789-40-0	Bactéries	Expérimental	30 minutes	NOEC	>3 000 mg/l
Propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl) N,N-diméthyl-, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes	61789-40-0	Carpe commune	Expérimental	96 heures	LC50	1,9 mg/l
Propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl) N,N-diméthyl-, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes	61789-40-0	Algues vertes	Expérimental	96 heures	EC50	0,55 mg/l
Propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl) N,N-diméthyl-, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes	61789-40-0	Puce d'eau	Expérimental	24 heures	EC50	1,1 mg/l
Propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl) N,N-diméthyl-, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes	61789-40-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,09 mg/l
Propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl) N,N-diméthyl-, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes	61789-40-0	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,9 mg/l
Dimethyl adipate	627-93-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>100 mg/l
Dimethyl adipate	627-93-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	72 mg/l
Dimethyl adipate	627-93-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	12,5 mg/l

Huiles végétales	68956-68-3	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Composés d'ammonium quaternaire, composé de benzyl(suif alkyle hydrogéné)diméthyle, chlorures, avec de l'hectorite	71011-26-2	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	ErC50	>100 mg/l
Composés d'ammonium quaternaire, composé de benzyl(suif alkyle hydrogéné)diméthyle, chlorures, avec de l'hectorite	71011-26-2	Puce d'eau	Composant analogue	48 heures	EC50	>100 mg/l
Composés d'ammonium quaternaire, composé de benzyl(suif alkyle hydrogéné)diméthyle, chlorures, avec de l'hectorite	71011-26-2	Poisson zèbre	Composant analogue	96 heures	LC50	>100 mg/l
Composés d'ammonium quaternaire, composé de benzyl(suif alkyle hydrogéné)diméthyle, chlorures, avec de l'hectorite	71011-26-2	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	NOEC	100 mg/l
Composés d'ammonium quaternaire, composé de benzyl(suif alkyle hydrogéné)diméthyle, chlorures, avec de l'hectorite	71011-26-2	Boue activée	Composant analogue	3 heures	EC50	>300 mg/l
Stearalkonium Bentonite	130501-87-0	Boue activée	Estimé	3 heures	EC50	>300 mg/l
Stearalkonium Bentonite	130501-87-0	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	>100 mg/l
Stearalkonium Bentonite	130501-87-0	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	>100 mg/l
Stearalkonium Bentonite	130501-87-0	Poisson zèbre	Estimé	96 heures	LC50	>100 mg/l
Stearalkonium Bentonite	130501-87-0	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEC	100 mg/l
Glycérol	56-81-5	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	54 000 mg/l
Glycérol	56-81-5	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	LC50	1 955 mg/l
Glycérol	56-81-5	Bactéries	Expérimental	16 heures	NOEC	10 000 mg/l
Kaolin	1332-58-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	LC50	>1 100 mg/l
Chlorure de sodium	7647-14-5	Boue activée	Expérimental	N/A	NOEC	8 000 mg/l
Chlorure de sodium	7647-14-5	Algues ou autres plantes aquatiques	Expérimental	96 heures	EC50	2 430 mg/l
Chlorure de sodium	7647-14-5	Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus)	Expérimental	96 heures	LC50	5 840 mg/l
Chlorure de sodium	7647-14-5	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	LC50	874 mg/l
Chlorure de sodium	7647-14-5	Vairon de Fathead	Expérimental	33 jours	NOEC	252 mg/l
Chlorure de sodium	7647-14-5	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	314 mg/l

**12.2 Persistance et dégradabilité:**

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Dimethyl glutarate	1119-40-0	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	90 %BOD/ThO D	OCDE 301C
Dodécyl poly(oxy-1,2- éthanediyl)sulfate de sodium	9004-82-4	Expérimental Biodégradation	26 jours	évolution dioxyde de carbone	81 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Farine de maïs	68525-86-0	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Dimethyl succinate	106-65-0	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	74.1 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Bentonite	1302-78-9	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl) N,N- diméthyl-, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes	61789-40-0	Expérimental Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	100 % Suppression de carbone organique dissous COD	OCDE 301E - Screening modifié de l'OCDE
Dimethyl adipate	627-93-0	Composant analogue Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	97 % Suppression de carbone organique dissous COD	ISO 7827 Ready Ult Aer Biodeg
Huiles végétales	68956-68-3	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Composés d'ammonium quaternaire, composé de benzyl(suif alkyle hydrogéné)diméthyle, chlorures, avec de l'hectorite	71011-26-2	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Stearalkonium Bentonite	130501-87-0	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Glycérol	56-81-5	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	63 %BOD/ThO D	OCDE 301C
Kaolin	1332-58-7	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Chlorure de sodium	7647-14-5	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Dimethyl glutarate	1119-40-0	Expérimental Bioconcentration		Lod du Coefficient de partage	0.49	

				octanol/eau		
Dodécyl poly(oxy-1,2-éthanediyl)sulfate de sodium	9004-82-4	Estimé Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-0.602	
Farine de maïs	68525-86-0	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Dimethyl succinate	106-65-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.33	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Bentonite	1302-78-9	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl) N,N-diméthyl-, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes	61789-40-0	Estimé Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.69	
Dimethyl adipate	627-93-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.4	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Huiles végétales	68956-68-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Composés d'ammunium quaternaire, composé de benzyl(suif alkyle hydrogéné)diméthyle, chlorures, avec de l'hectorite	71011-26-2	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Stearalkonium Bentonite	130501-87-0	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Glycérol	56-81-5	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-1.75	similaire à l'OECD 107
Kaolin	1332-58-7	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Chlorure de sodium	7647-14-5	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A

#### 12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Dimethyl succinate	106-65-0	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	10 l/kg	Episuite™
Dimethyl adipate	627-93-0	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	10 l/kg	Episuite™
Glycérol	56-81-5	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	<1 l/kg	Episuite™

#### 12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

#### 12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

#### 12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

#### 13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Éliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

#### Code déchets EU (produit tel que vendu)

20 01 30 Détergents autres que ceux visés à la rubrique 200129.

La collecte des déchets doit être assurée par une entreprise agréée pour les déchets spéciaux, à l'occasion de quoi le code de déchet doit être mentionné. Vous trouverez une liste des entreprises correspondantes sous [www.veva-online.ch](http://www.veva-online.ch).

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

	<b>Transport routier (ADR)</b>	<b>Transport aérien (IATA)</b>	<b>Transport maritime (IMDG)</b>
<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
<b>14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations

<b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
<b>Température de régulation</b>	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
<b>Température critique</b>	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
<b>Code de classification ADR</b>	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
<b>Code de ségrégation IMDG</b>	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

#### Statut des inventaires

Contactez le fournisseur pour plus d'informations. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques. Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC.

#### DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1  
Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2  
Aucun

#### Règlement (EU) No 649/2012

Aucun produit chimique répertorié

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### Liste des codes des mentions de dangers H

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Raison de la révision:

Section 02 : Déclaration de danger physique et pour la santé du CLP - L'information a été modifiée.

Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.

Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été modifiée.

12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.

Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volumes des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

**3M Suisse: Les fiche de données de sécurité sont disponibles sur [www.3m.com/ch](http://www.3m.com/ch)**